



## *Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, en Education et en Formation*

**Direction** : Jean-Marc LANGE (directeur), Thérèse PÉREZ-ROUX et Frédéric TORTERAT (directeurs adjoints)

**Secrétariat Gestion** : Maria-Dolorès ARELLANO ([secretariat.lirdef@fde.univ-montp2.fr](mailto:secretariat.lirdef@fde.univ-montp2.fr)) et Bénédicte POUILLEUX ([benedicte.pouilleux@umontpellier.fr](mailto:benedicte.pouilleux@umontpellier.fr)). Tel : 04 67 61 83 12 / 04 67 61 82 64

**Référent SID-HAL et Site Web** : Philippe GABRIEL

**Courriels** : [jean-marc.lange@umontpellier.fr](mailto:jean-marc.lange@umontpellier.fr), [therese.perez-roux@univ-montp3.fr](mailto:therese.perez-roux@univ-montp3.fr), [frederic.torterat@umontpellier.fr](mailto:frederic.torterat@umontpellier.fr), [philippe.gabriel@univ-avignon.fr](mailto:philippe.gabriel@univ-avignon.fr).

## **Compte rendu du Conseil du 22 février 2019**

### **Présent(e)s au Conseil :**

Jean-Marc Lange (JML), Thérèse Perez-Roux (TP), Frédéric Torterat (FT), Valérie Munier (VM), Catherine Dupuy (CD), Aurélie Chesnais (AC), Serge Leblanc (SL), Muriel Guedj (MG), Gabriel Pallares (GP) et Mélanie Secheppet (MS) et Bénédicte Pouilleux (BP)

### **Excusé .e.s :**

Brigitte Louichon (BL), Marie-Do Arellano (MA), Agnès Perrin-Doucey (AP)

### **Invité .e.s :**

Émilie Dias (M2 *Man And Biosphere*, Toulouse), Lucie Leprohon (M1 DDS, Montpellier)

## **1. Missions et composition du Conseil du LIRDEF**

JML rappelle deux « logiques » : la représentation de différents collèges au sein du Conseil : EC (PU et assimilés / MCF et assimilés), doctorant.e.s, personnels techniques. FT rappelle à cet égard qu'il importe de donner les gages d'une proportionnalité équilibrée (PU et assimilés – MCF / ATER et (post-)doctorant.e.s – personnels).

Dans la mesure où la répartition collégiale a été votée par les deux Universités en novembre 2016 (MG / FT), le Conseil du LIRDEF maintient cette configuration.

Pour considérer les valences du Laboratoire, notons en outre que ce sont 3 axes (EPS / SPD et TFP) et un espace de thèmes transverses qui seront soumis à l'AG extraordinaire du 15 mars.

## **2. Subvention à l'ED 58**

JML informe le conseil que les 19-20-21 juin prochains se tiendra le colloque EthicHum, en collaboration cette année avec l'UM, sur le thème « Ethique de la recherche, éthique du chercheur ». En voici les premières orientations (les intitulés sont provisoires) :

→ du savant au chercheur et au chercheur entrepreneur, entre injonctions financières et injonctions scientifiques ;

→ le chercheur face à ses commanditaires : les injonctions sociétales.

Les ateliers restant à construire, la remontée de propositions (ateliers d'échanges ; sessions de doctorants) serait bienvenue pour le plus tôt.

JML rappelle que le LIRDEF a participé au programme *EthicHum* (pour Éthique et Humanités) à hauteur de 500 euros sur deux années consécutives, mais note au Conseil qu'une autre manifestation scientifique, de forme Doctoriales, est également prévue. Il s'agit du colloque *Scripta manent. Sources, traces, témoignages : la question de la transmission*, prévu les 23-24 mai 2019. Seront interrogés les axes suivants : 1) la multiplicité des sources ; 2) leur adaptation, réutilisation, réécriture, figuration ou défiguration ; 3) leurs modes de conservation ; 4) leur transmission ; 5) la reconstruction, historique ou fictive, d'une réalité.

La discussion se tient sur la collaboration effective et permanente entre le LIRDEF et la principale ED d'inscription des doctorant.e.s du Laboratoire. JML, TP et FT incitent les collègues EC à se positionner dans la mesure de leurs disponibilités sur ces perspectives électorales (y compris sur la Direction de l'ED 58).

Un autre échange s'établit sur le Suivi à venir des contrats doctoraux (CSCD), en plus des CST, au cours de la deuxième année et en vue de leur réinscription en troisième (et dernière) année. JML note que le CSCD se veut un autre type d'évaluation que le CST, ce dernier étant aussi d'ordre scientifique. Il s'agit en effet de rappeler aux doctorants sous contrat les obligations qu'il entraîne, notamment en termes de calendrier, afin d'éviter les dépassements en durée, voire les abandons, et donc de faire le point sur la faisabilité du projet. Il s'agit alors de généraliser aux étudiants sous contrat ce qui est explicitement demandé par la Région s'agissant de ses propres contrats. GP exprime à ce sujet sa perplexité : d'une part, l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 encadrant le doctorat stipule que le CST « évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche » ; d'autre part l'ED 58 indique elle-même que « le Comité de suivi de thèse (CST) est une instance de conseil dont le rôle est de faire le point sur l'avancée des travaux de la thèse, de repérer d'éventuelles difficultés (et de proposer des solutions pour y remédier), et de vérifier que la thèse pourra être soutenue dans des conditions conformes aux règles en vigueur ». Le Conseil convient d'une certaine variété entre les calendriers prescrits, et même d'une vigilance à avoir vis-à-vis d'éventuels renoncements. On peut d'ailleurs s'étonner d'une éventuelle absence de dialogue entre les deux instances concernées (CSCD et CST). SL relate à cet égard la démultiplication des modes d'évaluation du suivi, entre autres quand un co-financement sur projet existe.

Il s'agit ici, pour le Conseil, de favoriser avant tout la traçabilité du perfectionnement de la thèse et son aboutissement dans les délais prévus. L'« oral » se tiendra sur 10 minutes de présentation. Est concerné Kevin De Checchi pour la présente session.

**Décision : Le Conseil convient d'attribuer 500 euros à l'ED 58 au titre d'*Ethicum*, et 300 euros au titre des doctoriales.**

### **3. Participation aux listes électorales ED 58 des doctorant.e.s du LIRDEF**

MS suggère au LIRDEF de présenter un.e candidat.e doctorant.e aux listes électorales de l'ED 58. Une présentation individuelle est prévue, sur une dizaine de lignes, à savoir qu'une liste de dix noms doit être portée par un.e doctorant.e au Bureau de l'ED 58 avant le 4 mars. TP indique à quel point il importe d'être représenté.e.s dans ce type d'instances, notamment pour faciliter l'accès : au budget pour les études doctorales, aux critères d'attribution des bourses et des facilitations, aux initiatives de mobilité.

À l'incitation de JML et du Conseil unanime, MS lancera un appel auprès des doctorant.e.s du LIRDEF le jour même (la date limite pour la constitution des listes auprès de l'ED est prévue pour le 4 mars 2019).

### **4. Modalités de pilotage des thèmes et des axes du LIRDEF**

Sont discutées au sein du Conseil les modalités d'animation et de coordination des axes, et d'un ou de plusieurs thème(s) transverse(s). L'AG du 15 mars a vocation à procéder à un vote sur cette architecture générale, les candidatures à la fois pour ces responsabilités et pour le Conseil restant ouvertes jusqu'à mi-mai.

Le Conseil de Laboratoire propose les modalités suivantes, lesquelles seront soumises au vote en AG : chaque axe sera animé par 2 ou 3 EC (dont un HDR et si possible un membre de l'UPVM) et un.e doctorant.e. Les candidats dans la perspective de l'AG doivent se manifester avant le 8 mars, 12h.

D'autre part, lors de cette AG seront soumises au vote les modalités de la composition du nouveau Conseil de Laboratoire, tenant compte de la reconfiguration. Sur ce sujet, le Conseil du 22 février

propose la composition suivante :

- Collège A - EC : 1 représentant de chacun des axes, assisté d'un suppléant + 3 autres EC, dont si possible un PRAG Docteur ;
- Collège B - Doctorants : 2 doctorants et 2 suppléants ;
- Collège C - Personnels techniques et d'administration de la Recherche : 1 membre + 1 suppléant.

Le Conseil est également constitué des membres du collège de direction. Enfin, un.e représentant.e du département scientifique est invitée à participer aux délibérations du conseil.

### **5. Ordre du jour du prochain Conseil (12-04-2019)**

Figurent à l'OJ du prochain Conseil les points suivants :

- Bilan de l'AG du 15/03/2019 ;
- Modalités d'élection et constitution de listes pour les axes et/ou pour le Conseil ;
- Recensement du matériel mutualisable au LIRDEF ;
- Organisation du deuxième AAF, compte tenu des fonds accordés et de ceux réellement utilisés.

Entre temps, seront convenus d'une part les montants alloués à ce deuxième appel, d'autre part le formulaire et le calendrier.